



17 juin 2010

## Communiqué de presse

### **AUDITION de la CNE par L'OPECST**

Le 16 juin 2010 à l'Assemblée nationale, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a procédé à l'audition de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (CNE). Cette audition annuelle s'inscrit dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, dont MM. Claude Birraux, député et actuel président de l'OPECST, et Henri Revol, ancien sénateur et ancien président de l'OPECST, actuel président du Haut conseil pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, ont été les rapporteurs.

L'audition a confirmé les avancées majeures réalisées en matière d'études et recherches pour la mise au point de solutions opérationnelles, d'un côté pour le stockage, et de l'autre pour la transmutation, des déchets nucléaires de haute activité, dans le respect des échéances exigeantes fixées par la loi. Les discussions ont conduit à approfondir les questions techniques posées par la mise en oeuvre d'un stockage géologique profond, et à faire le point sur la coopération internationale en matière de recherches sur les réacteurs de quatrième génération.

L'Office a félicité la Commission nationale d'évaluation pour la qualité scientifique et pédagogique de son travail. Prenant acte de la fin de son mandat, il a également rendu un hommage unanime à M. Bernard Tissot, président de la CNE depuis sa création, directeur général honoraire de l'Institut français du pétrole, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies, pour sa contribution éminente aux travaux de la commission.

La CNE est chargée de faire un bilan annuel des recherches relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs. Elle se compose de douze membres, désignés pour moitié par les deux chambres du Parlement, et pour moitié par le Gouvernement, parmi des personnalités qualifiées et des experts scientifiques, dont plusieurs experts internationaux.

L'OPECST a pour mission, aux termes de la loi du 8 juillet 1983, « d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions ». Cet office comprend 18 députés et 18 sénateurs, et est assisté par un Conseil scientifique constitué de 24 experts de réputation internationale.

*Contact: Eric SZIJ, OPECST*

*Tél. 01 40 63 70 61 – fax. 01 40 63 70 95*

*Mél. eszij@assemblee-nationale.fr*

*RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*

*OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION*

*DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES*